



CERTIFICAT D'APPROBATION DE MODELES  
N° 95.00.462.005.0 DU 13 DECEMBRE 1995

## Ensembles de mesurage PERNIN Equipements modèles EUROMAX 20 et EUROMAX 45 montés sur camions-citernes

LE PRESENT CERTIFICAT EST ETABLI EN APPLICATION DE LA DIRECTIVE N° 71-316 C.E.E. DU 26 JUILLET 1971 MODIFIEE RELATIVE AUX DISPOSITIONS COMMUNES AUX INSTRUMENTS DE MESURAGE ET AUX METHODES DE CONTROLE METROLOGIQUE, DE LA DIRECTIVE N° 77-313 C.E.E. DU 5 AVRIL 1977 MODIFIEE CONCERNANT LE RAPPROCHEMENT DES LEGISLATIONS DES ETATS MEMBRES RELATIVES AUX ENSEMBLES DE MESURAGE DE LIQUIDES AUTRES QUE L'EAU, DU DECRET N° 73-788 DU 4 AOUT 1973 MODIFIE PORTANT APPLICATION DES PRESCRIPTIONS DE LA C.E.E. RELATIVES AUX DISPOSITIONS COMMUNES AUX INSTRUMENTS DE MESURAGE ET AUX METHODES DE CONTROLÉ METROLOGIQUE ET DU DECRET N° 73-791 DU 4 AOUT 1973 RELATIF A L'APPLICATION DES PRESCRIPTIONS DE LA C.E.E. AUX CONTROLES DES COMPTEURS VOLUMETRIQUES DE LIQUIDES AUTRES QUE L'EAU ET DE LEURS DISPOSITIFS COMPLEMENTAIRES.

### FABRICANT

PERNIN Equipements, 104 rue de Stalingrad,  
93100 Montreuil.

### CARACTERISTIQUES

Les ensembles de mesurage PERNIN Equipements modèles EUROMAX 20 et EUROMAX 45 montés sur camions-citernes sont destinés au mesurage du gazole et du fuel domestique.

Ils sont constitués des éléments suivants :

- un dispositif anti-tourbillon facultatif dans chaque compartiment de la citerne,

(1) *Revue de Métrologie*, avril 1994, page 336.

(2) *Revue de Métrologie*, avril 1989, page 434.

(3) *Revue de Métrologie*, décembre 1986, page 997.

(4) *Revue de Métrologie*, juin 1989, page 666.

- un préfiltre de protection de la pompe,
- une pompe d'un débit maximal de 20 m<sup>3</sup>/h (modèle EUROMAX 20) ou 45 m<sup>3</sup>/h (modèle EUROMAX 45), d'une pression maximale de fonctionnement de 8 bar et d'une pression minimale de fonctionnement de 2,5 bar,
- un robinet à deux voies, facultatif, permettant les livraisons par compteur, les livraisons sans compteur et la vidange de la citerne sans passer par le compteur,
- un séparateur de gaz PERNIN Equipements modèle SG45E approuvé par le certificat C.E.E. n° 94.00.522.001.0 du 29 avril 1994 (1) et disposé en amont du compteur,
- un clapet anti-retour incorporé le cas échéant au dispositif de régulation de débit,
- un compteur PERNIN modèle NVR 20 approuvé par le certificat C.E.E. n° 89.0.06.422.3.3 du 20 avril 1989 (2) ou modèle 84-20 approuvé par le certificat C.E.E. n° 86.0.01.422.6.3 du 6 novembre 1986 (3) pour l'ensemble de mesurage PERNIN Equipements modèle EUROMAX 20, ou un compteur PERNIN modèle NVR 45 ou modèle 84.-45 approuvé par le certificat C.E.E. n° 89.0.07.422.2.3 du 2 juin 1989 (4) pour l'ensemble de mesurage PERNIN Equipements modèle EUROMAX 45. Ces compteurs peuvent être équipés des dispositifs complémentaires prévus dans leur certificat C.E.E.,
- une vanne de prédétermination, facultative,
- une vanne de manœuvre, facultative,
- un dispositif de régulation de débit, facultatif.





En outre, ils sont équipés :

- soit d'un flexible plein sur enrouleur terminé par un robinet d'extrémité comportant un clapet taré à 0,3 bar empêchant la vidange du flexible,
- soit d'un clapet taré et d'un dispositif de mise à l'atmosphère pouvant recevoir un flexible vide,
- soit d'une vanne bidirectionnelle PERNIN modèle VBG2 dont l'une des sorties est terminée par un flexible plein sur enrouleur décrit ci-des-

sus et la seconde par un clapet taré incorporé à un robinet d'extrémité et pouvant recevoir un flexible vide muni d'une soupape de mise à l'atmosphère.

Les caractéristiques métrologiques des ensembles de mesurage PERNIN Equipements modèles EUROMAX 20 et EUROMAX 45 sont données par le tableau suivant :

Caractéristiques	Modèle	
	EUROMAX 20	EUROMAX 45
Débit maximal	20 m <sup>3</sup> /h	45 m <sup>3</sup> /h
Débit minimal	2 m <sup>3</sup> /h	4,5 m <sup>3</sup> /h
Pression maximale de fonctionnement	8 bar	
Pression minimale de fonctionnement	2,5 bar	
Echelon de chiffraison	1 L	
Echelon de graduation	0,1 L	
Echelon d'impression	1 L	
Livraison minimale	200 L	
Liquides mesurés	gazole, fuel domestique et liquides de viscosités équivalentes	

**CONDITIONS PARTICULIERES DE CONSTRUCTION**

Sur le territoire français, lorsque les ensembles de mesurage PERNIN Equipements modèles EUROMAX 20 et EUROMAX 45 comportent une vanne à deux voies permettant la vidange de la citerne ou des compartiments sans l'intermédiaire du compteur, ces derniers doivent être munis d'un certificat de jaugeage en cours de validité délivré par les autorités administratives compétentes.

Lorsque les ensembles de mesurage sont montés sur des récipients-mesures, l'utilisation du groupe de pompage pour la livraison par compartiment entier sans l'intermédiaire du compteur est autorisée sous réserve que le groupe puisse se vider entièrement par gravité sans manœuvre spéciale, et qu'il soit pratiquement impossible de détourner accidentellement ou frauduleusement une partie du liquide.

**CONDITIONS PARTICULIERES D'INSTALLATION**

Lorsque le niveau du liquide dans le séparateur de gaz est inférieur à celui du compteur, le clapet anti-retour du séparateur de gaz est nécessaire.

Les ensembles de mesurage objet du présent certificat C.E.E. doivent être installés conformément aux dessins figurant en annexes.

La liaison entre la citerne du camion et l'ensemble de mesurage peut être amovible.

**INSCRIPTIONS REGLEMENTAIRES**

Le signe d'approbation C.E.E. de modèle devant figurer sur la plaque d'identification est le suivant :



**CONDITION PARTICULIERE DE VERIFICATION**

Lors de la vérification primitive des ensembles de mesurage PERNIN Equipements modèles EUROMAX 20 et EUROMAX 45, l'essai de fonctionnement du dispositif de dégazage doit com-



porter un essai de rupture de stock avec l'un des liquides pour lesquels ils sont approuvés. L'erreur causée par cette rupture de stock au débit maximal ne doit pas être supérieure à l'erreur maximale tolérée sur la livraison minimale de l'ensemble.

#### DEPOT DE MODELE

Les plans et schémas ont été déposés à la sous-direction de la métrologie et à la direction régionale de l'industrie et de la recherche d'Ile-de-France sous le numéro DA 13-1187.

#### VALIDITE

Le présent certificat est valable dix ans à compter de la date figurant dans son titre.

#### ANNEXE

Dessins : plan d'installation et de scellement n° 6254.

---

POUR LE MINISTRE ET PAR DELEGATION :  
PAR EMPECHEMENT DU DIRECTEUR DE L'ACTION REGIONALE  
ET DE LA PETITE ET MOYENNE INDUSTRIE,  
L'INGENIEUR EN CHEF DES MINES,

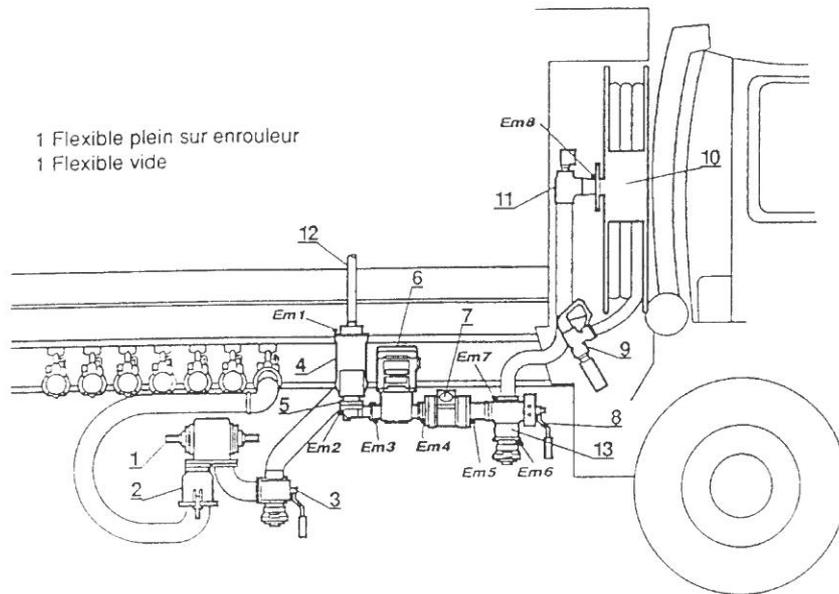
J.F. MAGANA

---

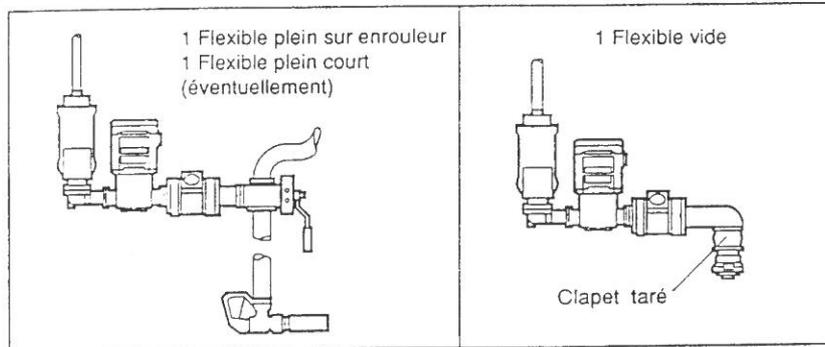
■ N° 6254

ENSEMBLES DE MESURAGE PERNIN EQUIPEMENTS,  
EUROMAX 20 ET EUROMAX 45 MONTES SUR CAMIONS-CITERNES

Plan d'installation et de scellement



1 Flexible plein sur enrouleur  
1 Flexible vide



- EM1 : Empêche l'accès à la partie supérieure du séparateur et son démontage.
  - EM2-EM3 : Scelle la liaison entre séparateur et compteur,
  - EM4-EM5 : Scelle la liaison entre la sortie compteur et les tuyauteries en aval, (vanne manuelle de manœuvre ou vanne de prédétermination),
  - EM6-EM7 : Interdisent le démontage de la vanne bidirectionnelle,
  - EM8 : Interdit le démontage de l'enrouleur.
- 1 - Pompe
  - 2 - Filtre
  - 3 - Vanne 2 voies
  - 4 - Séparateur de gaz
  - 5 - Clapet anti-retour
  - 6 - Compteur
  - 7 - Vanne de prédétermination (facultatif)
  - 8 - Vanne bidirectionnelle (facultative)
  - 9 - Robinet d'extrémité
  - 10 - Enrouleur
  - 11 - Dispositif régulation débit
  - 12 - Retour citerne Ø1"
  - 13 - Clapet taré

Plaque d'identification et de poinçonnage

<b>PERNIN</b> équipements		ENSEMBLE DE MESURAGE PAR COMPTEUR CONTINU
INSTALLATEUR	DECISION I	C
MODELE	CLASSE	
N° DE L'ENSEMBLE	DATE	
SCHEMA	DATE	
PRESSION MAX	DATE	
MARQUES DE VERIFICATION		
PERNIN Équipements 104 Rue de Stalingrad 93117 MONTREUIL, CEDEX		